

N° délibération : D2017007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le trente mars, le conseil municipal de la commune de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 23 mars 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : Marinette JOUANNETAUD, Régis RIGAUD, Carinne MARCON, Laurent SZCEPANSKI, Géraldine DEVAUX, Raymond LALANDE, Annick LAGRAVE, Gérard CHAPUT, Bayram ALABAY, Géraldine PIPIER, José SOULIE, Marie-Hélène POUGET CHAUVAT, René SARTOUX, Michelle SUCHAUD, Murielle VIOLA NOEL

Absents ayant donné procuration :

Alain FINI a donné procuration à Jean-Pierre JOUHAUD

Elsa DUPHOT a donné procuration à Marinette JOUANNETAUD

Cigdem SERIN a donné procuration à Géraldine DEVAUX

Christian CHOMETTE a donné procuration à René SARTOUX

Gaëlle LE LUYER a donné procuration à Marie-Hélène POUGET CHAUVAT

Jacques MALIVERT a donné procuration à Michelle SUCHAUD

Absent : Carmen CAPS

Géraldine PIPIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Avis sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de Bourgneuf et poursuite par la communauté de communes CIATE / Bourgneuf-Royère de Vassivière des procédures de révision générale et de révision allégée du PLU de Bourgneuf, engagées par la commune

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Bourgneuf est dotée d'un Plan Local de l'Urbanisme (PLU), approuvé le 30/06/2010. Il indique que le PLU en vigueur empêche l'évolution de deux sièges d'exploitation agricole (projets de développement et de diversification). Une révision allégée a été prescrite, par délibération en date du 23/05/2016, afin de faire évoluer les documents graphiques du PLU pour permettre le développement d'une exploitation en place et l'installation d'une nouvelle exploitation.

Les deux projets ayant conduit à mener une révision allégée ont un réel intérêt pour le développement économique local et le dynamisme de la commune :

- projet n°1 – exploitation agricole Tixier à Bouzogles : diversification de l'activité agricole en place (élevage bovin, diversification vers élevage volailles). Construction de 5 poulaillers. Ce projet de développement et de diversification permet le maintien de jeunes exploitants sur le territoire communal.

- projet n°2 – exploitation agricole Jolly à La Régeasse : élevage de chiens de berger et moutons : l'exploitation nouvellement installée participe déjà activement à la vie locale (moutons défricheurs sur des espaces communaux). De plus, l'organisation d'événements (concours canin, formations), la réputation et le réseau de professionnels des exploitants (Juge international de chiens de bergers), bénéficieront à l'attractivité communale et à la vie économique locale (hébergements, restauration...).

Il s'agit d'adapter le zonage du PLU aux usages agricoles en place et à venir (ajustements et échanges de zones A et N). La commune de Bourganeuf étant située en zone Natura 2000, une évaluation environnementale a été menée. Le projet de révision allégée propose de faire évoluer les zones A et N de la commune de la manière suivante :

| zone PLU | Surfaces en hectares | | |
|----------|------------------------|------------------------|------------------------------------|
| | avant révision allégée | après révision allégée | variation de surface (en hectares) |
| zones A | 277,89 | 275,03 | -2,86 |
| zones N | 1668,56 | 1671,42 | 2,86 |

L'évaluation environnementale conclue à une absence d'incidence notable due à la mise en œuvre des projets sur l'environnement. Les sites concernés par la révision allégée sont éloignés de plus de 2 kms de la zone Natura2000.

Bilan de la Concertation

La concertation, prévue par la délibération du 23/05/2016, prévoyait la mise à disposition d'un registre en mairie, une réunion publique et une publication dans le bulletin municipal.

La concertation a revêtu la forme suivante :

| ACTION | DATE |
|---|------------------------|
| publication dans le bulletin municipal : présentation de la procédure de révision allégée | oct-16 |
| envoi à la presse d'un communiqué "révision du PLU, concertation du public" | 07/12/2016 |
| mise à disposition du public du dossier de projet de révision allégée : note de concertation, délibération, document de présentation de la procédure, document d'explication des études menées par le prestataire GHECO | 07/12/2016 |
| intégration des éléments au site internet de la Ville | 08/12/2016 |
| publication du communiqué de presse "révision du PLU, concertation du public" dans "La Montagne" | 16/12/2016 |
| publication du communiqué de presse "révision du PLU, concertation du public" dans "L'Echo" | 10/12/2016 |
| affichage en mairie | 09/12/2016 |
| mise à disposition d'un registre dans le classeur concertation révision allégée | à compter du 2/01/2017 |
| réunion publique | 09/02/2017 |
| article de presse suite à la réunion publique : "La Montagne" | 16/02/2017 |
| article de presse suite à la réunion publique : "L'Echo de la Creuse" | 23/02/2017 |
| article dans le bulletin municipal de mars / avril 2017 | |

Cette concertation n'a pas révélé de points particuliers (pas de mentions au registre, pas de courriers adressés au maire).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-34 et R. 153-12,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2016 prescrivant la révision allégée du PLU et définissant les modalités de la concertation et les objectifs principaux poursuivis par la commune,

VU la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions déterminées par la commune et qui a donné lieu au bilan exposé ci-dessus,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

VU le transfert à la Communauté de Communes CIATE/Bourganeuf Royère de Vassivière de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » le 27/03/2017,

VU le projet de révision allégée du PLU, et notamment le rapport de présentation incluant l'évaluation environnementale et des documents graphiques,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- dit que la concertation prévue par la délibération en date du 23/05/2016, prescrivant la révision allégée du PLU, n'a pas révélé de points particuliers,
- émet un avis favorable sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, composé d'un rapport de présentation, incluant l'évaluation environnementale et des documents graphiques,
- autorise la communauté de communes CIATE / Bourganeuf Royère de Vassivière à valider les étapes réglementaires et établir les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure de révision allégée du PLU de la commune de Bourganeuf,
- autorise la communauté de communes CIATE / Bourganeuf Royère de Vassivière à valider les étapes réglementaires et établir les actes nécessaires à l'achèvement de la procédure de révision générale du PLU de la commune de Bourganeuf.

Fait et délibéré en mairie le 30 mars 2017

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Jean-Pierre JOUHAUD

Maire de Bourganeuf

certifié exécutoire le
reçu en préfecture le :
publié ou notifié le :